

HAUSSE LIMITÉE DU CHÔMAGE EN DÉPIT DU FRANC FORT

Le choc du franc fort semble être bien absorbé par l'économie vaudoise et, en 2016, le taux de chômage annuel est de 4,7%, comme en 2015. La durée de recherche d'emploi est de 248 jours en moyenne. Un peu plus de la moitié des personnes quittant l'assurance-chômage ont trouvé un emploi, proportion qui reste stable en 2016. Pour les chômeurs de 50 ans et plus, le retour à l'emploi est plus compliqué que pour les chômeurs plus jeunes; seuls 43% trouvent un emploi. Face au renforcement du franc suisse, les entreprises ont peu recouru au chômage partiel.

Suite à l'abandon du taux plancher de l'euro par la BNS en janvier 2015, les perspectives économiques, notamment concernant le chômage, laissaient craindre le pire. Cependant, en 2016, la progression du chômage entamée une année auparavant (+1,8% en regard de 2014) a ralenti. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs se monte à 18700, soit 0,9% de plus qu'en 2015. Le taux de chômage reste stable à 4,7% dans le canton de Vaud et progresse de 0,1 point au niveau Suisse pour s'établir à 3,3%¹.

HAUSSE DU CHÔMAGE AU DEUXIÈME SEMESTRE

Au cours de l'année 2016, les effectifs de chômeurs vaudois ont fluctué de manière saisonnière. La barre des 20000 chômeurs a été franchie en janvier, avant une décrue jusqu'à l'été. Les jeunes en fin de formation puis, à l'automne, les travailleurs du bâtiment ont alimenté la hausse du chômage au deuxième semestre. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage mensuel est resté stable de janvier à septembre (4,7%). Il a augmenté

en octobre pour s'établir à 4,8% pour les trois derniers mois de l'année.

Les prévisions de Statistique Vaud pour 2017 tablent sur une augmentation du taux de chômage à 4,9%, soit 19400 chômeurs en moyenne [F1]. Au niveau suisse, le SECO prévoit pour l'année prochaine un taux de chômage de 3,2% et le KOF à peine plus, soit 3,3%.

LES FEMMES PLUS TOUCHÉES

La hausse modérée du chômage en 2016 a plus fortement touché les femmes (+1,9%) et les travailleurs de nationalité suisse (+1,4%) que les hommes (+0,2%) et les actifs d'origine étrangère (+0,5%). Cependant, au niveau des effectifs, on dénombre, comme les années précédentes, davantage d'hommes que de femmes (10500 contre 8200 en moyenne annuelle) et plus d'étrangers que de Suisses (9600 contre 9100).

Le taux de chômage annuel moyen des jeunes actifs (de 15 à 24 ans) a diminué entre 2015 et 2016, passant de 4,6% à 4,4%. Pendant la même période, le taux de chômage des seniors actifs (50 ans et plus) a augmenté de 0,1 point à 3,9%.

1-3 Hausse limitée du chômage en dépit du franc fort

» www.stat.vd.ch/chomage

4 Elections communales: faible participation des électeurs étrangers

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Rédacteur responsable: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Marie-Françoise Goy

Rédaction: Hugo Mabillard (HM),
Alexandre Oettli (AO)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

LES ORP REÇOIVENT 3200 INSCRIPTIONS PAR MOIS

La récente crise du franc fort n'a provoqué qu'un léger surplus d'inscriptions auprès des ORP, loin de ce qu'avaient entraîné les crises de 2008 et 2011.

Lors des deux dernières années, le nombre moyen d'inscriptions a légèrement diminué dans les ORP du canton, passant de 3200 par mois en 2015 à 3190 l'année suivante (contre 3090 en 2014). Les annulations de dossiers ont, quant à elles, légèrement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 3080 par mois à 3150, soit un niveau plus élevé qu'en 2014 (3140 annulations par mois).

DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI EN BAISSÉ POUR LES ACTIFS SÉNIORS

La durée moyenne de la recherche d'emploi augmente avec l'âge. Ainsi, pour les jeunes actifs (15 à 24 ans), la durée moyenne est de 142 jours en 2016. Pour les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans, les recherches durent 241 jours en moyenne, alors que pour les plus de 50 ans, elles durent 382 jours. Cependant, c'est pour ces derniers que la durée moyenne de recherche a le plus diminué au cours des cinq dernières années. En 2012, elle était encore de 424 jours pour les actifs de 50 ans et plus, et de 262 jours pour les 25 à 49 ans. Cette durée moyenne a, par contre, peu baissé pour les 15 à 24 ans (150 jours en 2012) [F2]. La révision de la Loi sur l'assurance-chômage en avril 2011 introduisant une réduction du nombre de jours d'indemnités chômage explique en partie cette baisse.

RETOUR À L'EMPLOI COMPLIQUÉ

Outre une recherche d'emploi fructueuse, plusieurs raisons peuvent conduire les chômeurs à se désinscrire de l'ORP. Certains renoncent car ils ont épuisé leur droit aux indemnités de chômage et préfèrent continuer leur recherche d'emploi par leurs propres moyens. D'autres adaptent leurs projets, par exemple afin de poursuivre une formation ou de se consacrer à leur famille.

Le taux de retour à l'emploi s'obtient en calculant la proportion de chômeurs qui ont retrouvé un emploi parmi toutes les sorties de l'assurance-chômage. Ce taux, stable par rapport à 2015 (52%), est en diminution sur les dix dernières années [F3]. L'impact du

changement législatif s'est fait sentir très fortement en 2011. Suite à l'introduction de durées d'indemnisation plus courtes, de nombreux chômeurs se sont désinscrits des ORP et les taux de retour à l'emploi a diminué pour toutes les catégories d'âge.

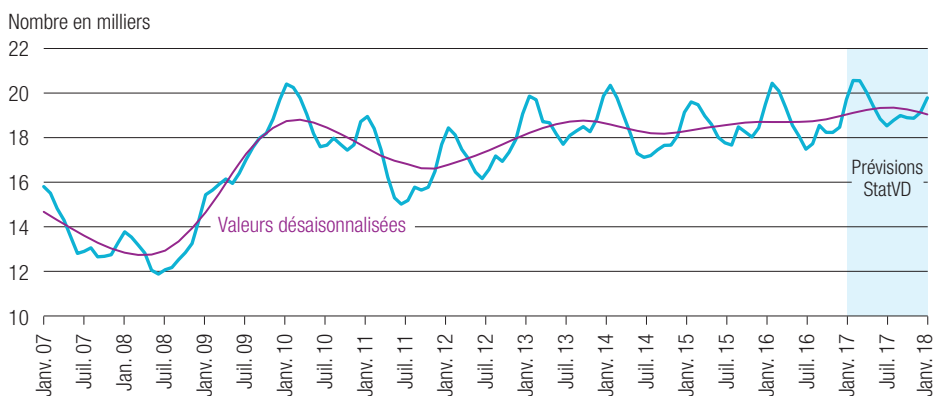
PERSPECTIVES MEILLEURES POUR LES 25 À 49 ANS

Le retour à l'emploi reste difficile pour les chômeurs de 50 ans et plus: 43% de ceux qui ont quitté l'assurance-chômage en 2016 l'ont fait après avoir obtenu un emploi. Toutefois, l'écart s'est resserré entre eux et les personnes âgées de 25 à 49 ans, groupe majoritaire en termes d'effectifs et qui présente le meilleur taux de retour à l'emploi (56%). Ainsi, en 2007, la moitié des chômeurs de 50 ans et plus retrouvaient un emploi, contre 69% des 25-49 ans [F3]. La situation est également difficile pour les jeunes chômeurs de 15 à 24 ans, dont le taux de retour à l'emploi n'est que de 46% (65% en 2007).

LE CHÔMAGE PARTIEL POUR MAINTENIR LE CAP

Le nombre d'indemnités de chômage accordées pour réduction de l'horaire de travail (RHT) représente un bon indicateur des difficultés rencontrées par les entreprises lorsque la conjoncture économique s'assombrit. En effet, le chômage partiel correspond à des situations temporaires de suspension complète ou partielle de l'activité d'une entreprise, pour raison économique. La finalité étant, pour les entreprises, de maintenir les emplois. Dès octobre 2008, les RHT autorisées ont explosé et, douze mois plus tard, concernaient plus de 6900 travailleurs. Une fois

[F1] CHÔMEURS PAR MOIS, VAUD



[T1] TAUX DE CHÔMAGE ET DE SANS-EMPLOI, 2016

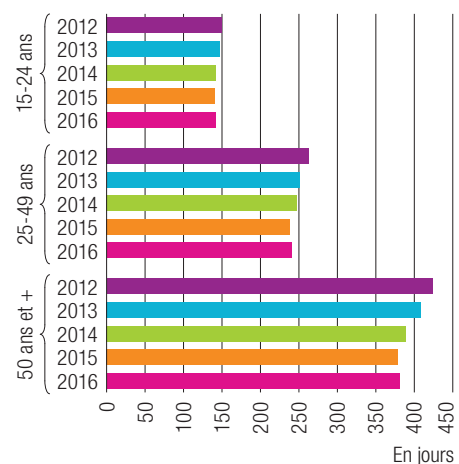
	Taux de chômage en %		Taux de sans-emploi ¹ en %			
	Vaud ²	Suisse	Vaud	±	Suisse	±
Total	4,7	3,3	6,6	0,8	4,7	0,2
Hommes	5,0	3,5	6,4	1,1	4,5	0,3
Femmes	4,4	3,1	6,8	1,1	4,9	0,3
Suisses	3,6	2,4	4,5	0,7	3,3	0,2
Etrangers	6,8	6,0	10,3	1,8	8,6	0,6
15-24 ans	4,4	3,4	10,7	2,4	8,7	0,8
25-49 ans	5,1	3,6	6,1	1,1	4,7	0,3
50 ans et +	3,9	2,8	5,9	1,4	3,3	0,3

± : intervalle de confiance à 95%.

¹ 1^{er} au 3^e trimestre.

² Y compris les personnes inscrites à l'aide sociale qui sont aptes au placement.

[F2] DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI, VAUD



ce pic atteint, elles se sont maintenues à un niveau élevé jusqu'en mars 2010, avant de connaître une baisse.

Le premier épisode de franc fort a également forcé les entreprises à recourir de façon importante au chômage partiel; plus de 2000 travailleurs étaient concernés.

Les entreprises étaient mieux préparées lors de l'abandon du taux plancher par la BNS en janvier 2015; les RHT accordées sont restées sous la barre des 1000 malgré une situation économique difficile pour les industries exportatrices et le tourisme.

En baisse depuis juillet 2015, 470 travailleurs bénéficiaient d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail en décembre 2016 (-14% sur une année) [F4].

C'est l'industrie manufacturière, en particulier les branches *Fabrication de produits métalliques* et *Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques* (y compris l'horlogerie), qui a le plus souffert des dernières crises économiques. A elle seule, elle regroupe 66% des entreprises pour lesquelles des RHT ont été autorisées sur l'ensemble des années 2008 à 2016. Suivent, loin derrière, le *Commerce* (8%) et la branche *Information et communication* (6%).

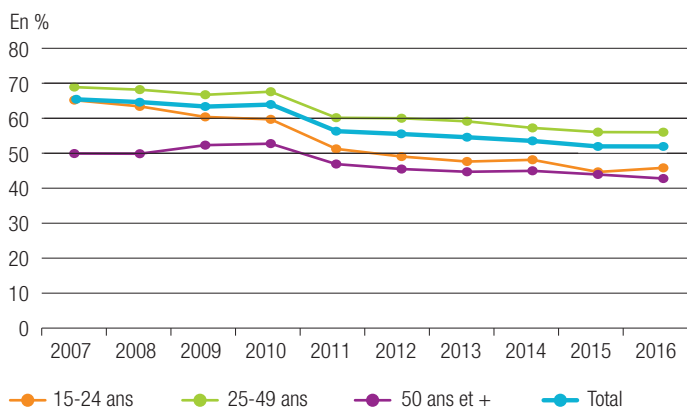
CHÔMEUR OU SANS-EMPLOI?

En Suisse, deux statistiques du chômage coexistent. Le SECO procède à un relevé des personnes inscrites dans les ORP. Cette statistique mensuelle est disponible rapidement et permet des analyses à un niveau géographique très fin. En parallèle, l'OFS procède trimestriellement à un sondage sur la population active et établit la statistique des sans-emplois qui inclut également les personnes qui ne sont pas inscrites auprès d'un ORP. Ainsi, elle satisfait aux normes du Bureau international du travail (BIT). Elle est par conséquent indiquée pour les comparaisons internationales.

LES JEUNES ET LES FEMMES S'INSCRIVENT MOINS SOUVENT DANS UN ORP

Les jeunes terminant leur formation peuvent être en recherche active d'emploi, sans toutefois s'inscrire auprès d'un ORP, soit parce que leur formation n'est pas officiellement terminée, soit parce qu'une inscription ne paraît pas utile vu le délai d'attente imposé avant de percevoir des indemnités. La même situation se présente pour les femmes qui cherchent à revenir sur le marché de l'emploi après une interruption de carrière pour motif familial. Le droit aux indemnités s'éteint et dès lors, une recherche d'emploi par ses propres moyens paraît moins contraignante.

[F3] TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DES CHÔMEURS, VAUD



Taux de chômage selon le SECO

Le taux de chômage habituellement utilisé, disponible mensuellement, est calculé par le SECO. Est appelé chômeur toute personne qui est inscrite auprès d'un ORP (qu'elle touche ou non des indemnités), qui ne travaille pas et qui est disponible de suite pour un placement

Taux de sans-emploi

Le taux de sans-emploi, ou taux de chômage au sens du BIT, est issu de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et disponible trimestriellement. Sont comptabilisées toutes les personnes cherchant activement un emploi, qu'elles soient inscrites ou non auprès d'un ORP, et n'ayant pas travaillé au cours de la semaine précédente. Provenant d'une enquête par échantillonnage, ses résultats sont compris dans un intervalle de confiance.

Même non inscrites dans un ORP, ces personnes sont comptabilisées dans la statistique des sans-emplois. Le taux de sans-emploi (chômage au sens du BIT) est ainsi plus élevé que le taux de chômage, particulièrement pour les jeunes actifs de 15 à 24 ans et les femmes. Les jeunes constituent la classe d'âges où le taux de sans-emploi est le plus fort, alors que leur taux de chômage est inférieur à celui des 25-49 ans. De la même manière, le taux de chômage est plus faible pour les femmes que pour les hommes, alors que la situation s'inverse si l'on considère les sans-emploi [T1].

TAUX PLUS BAS QUE POUR L'UNION EUROPÉENNE

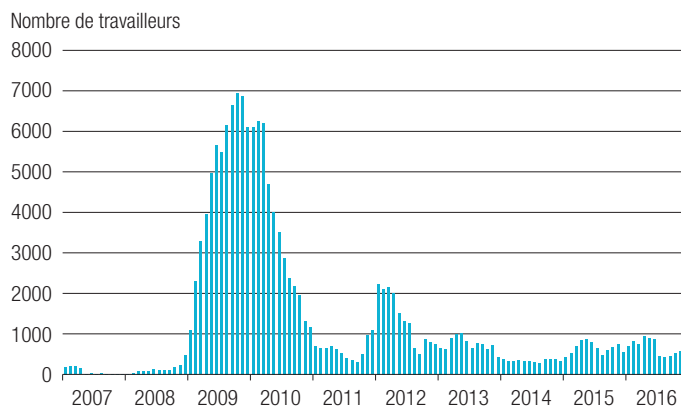
Sur les trois premiers trimestres de l'année 2016, le taux de sans-emploi est de 6,6% dans le canton de Vaud ($\pm 0,8$ point de pourcentage, en tenant compte des intervalles de confiance). Au niveau suisse, sur la même période, le taux est plus faible, s'établissant à 4,7% ($\pm 0,2$ point). Dans les pays limitrophes, les taux de sans-emploi sont les suivants: 4,2% en Allemagne, 6,2% en Autriche, 10,0% en France et 11,5% en Italie. Pour l'ensemble de l'Union européenne (UE-28), le taux s'élève à 8,7%. | HM

¹ En juin 2016, le SECO a mis à jour la population active servant de base au calcul du taux de chômage. Les taux de chômage ont été recalculés rétroactivement depuis janvier 2014.

Source des données: SECO, Service de l'emploi (Vaud), OFS, Eurostat.



[F4] RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL PAR MOIS, VAUD



ÉLECTIONS COMMUNALES: FAIBLE PARTICIPATION DES ÉLECTEURS ÉTRANGERS

Lors du premier tour des élections communales vaudoises du 28 février 2016, les résidents étrangers avec droit de vote communal ont, avec 25,6 %, nettement moins participé au scrutin que les résidents suisses (62,0 %). En revanche, alors que les Suissesses ont un peu moins voté que les Suisses (respectivement 60,9 % et 63,3 %), la participation des étrangères a été identique à celle des étrangers (25,7 % et 25,6 %).

L'année politique 2016 a été marquée dans le canton de Vaud par le renouvellement complet des autorités communales, des élections qui ont lieu tous les cinq ans. Il s'agissait d'élire le pouvoir législatif (conseil communal) et le pouvoir exécutif (municipalité).

A la faveur de l'acceptation de la nouvelle Constitution vaudoise de 2003, les personnes d'origine étrangère peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal à la condition d'avoir 18 ans révolus, d'être au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis au moins dix ans et de résider depuis trois ans dans le canton.

Les élections communales générales ayant lieu simultanément dans l'ensemble des communes vaudoises, c'est l'occasion d'observer la participation au scrutin des électeurs étrangers.

UN QUART DES ÉTRANGERS ONT VOTÉ...

25,6% des étrangers avec droit de vote ont participé au scrutin du 28 février 2016 qui comprenait l'élection des conseils communaux et le 1^{er} tour de l'élection des municipalités [T1]. C'est légèrement plus que pour les élections communales du 13 mars 2011, lors desquelles 23,0% des électeurs étrangers avaient usé de leurs droits politiques. La participation la plus forte avait été observée le 12 mars 2006, premières élections communales pour lesquelles les étrangers ont eu le droit de vote (26,9%). A noter que ces élections communales de 2006 avaient également bénéficié d'une autre innovation: le vote par correspondance, qui avait sans doute contribué à doper le taux global de participation.

... CONTRE SIX SUISSES SUR DIX

A titre de comparaison, 62% des Vaudois de nationalité suisse ont voté en 2016, un taux particulièrement élevé qui s'explique par la tenue simultanée de votations fédérales avec pas moins de trois initiatives populaires soumises au scrutin populaire: l'initiative intitulée « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage », l'initiative de mise en œuvre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » et celle intitulée « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Par ailleurs, un quatrième objet était consacré à la modification d'une loi fédérale afin de permettre la réfection du tunnel routier du Gothard.

UNE PARTICIPATION BOOSTÉE PAR LES VOTATIONS FÉDÉRALES

Ainsi, tant en Suisse que dans le canton de Vaud, la participation au scrutin a largement dépassé la norme lors des votations fédérales de février 2016. En effet, à titre d'exemple, la participation en mars 2015 s'était établie à 45% dans le canton de Vaud et à 42% en Suisse, contre respectivement 61% et 63% à fin février 2016.

Cependant, même en neutralisant l'effet des votations fédérales dans le taux de participation des électeurs suisses, la participation des Suisses excède encore celle des étrangers de 20 points de pourcentage, qui correspond également à l'écart qui séparait le taux de participation des Suisses (43%) de celui des étrangers (23%) lors des précédentes élections communales en 2011. En 2006, l'écart avait été moindre avec 17 points de pourcentage (44% et 27%).

PAS D'EFFET DE GENRE PARMIS LES ÉTRANGERS

Outre une participation au scrutin plus faible que celle des Suisses, on constate une autre dissemblance dans le vote des résidents étrangers: les étrangères participent autant au scrutin que les étrangers (respectivement 25,7% et 25,6% en 2016), alors que les Suissesses participent moins que les Suisses (60,9% et 63,3%). En effet, les Suissesses votent moins que les Suisses dès l'âge de 45 ans [F1], l'écart s'accroissant vers 65 ans. Parmi les

étrangères, le taux est identique et ce n'est qu'à partir de 75 ans qu'elles votent moins que les étrangers.

TROIS DISTRICTS SE DÉMARQUENT

Parmi les dix districts vaudois, trois se démarquent: l'écart tant absolu que relatif entre le taux de participation des étrangers et des Suisses est le plus faible dans les districts d'Aigle, de Nyon et de Riviera-Pays-d'Enhaut. Ainsi, dans ce dernier district, la différence de participation corrigée (voir supra) est de 17 points de pourcentage, contre 25 points dans le district de Morges.

DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES ÉTRANGERS: SEULEMENT QUATRE CANTONS

En Suisse, seuls les cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Fribourg accordent le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à leurs résidents étrangers. En outre, le canton de Genève accorde aux étrangers le droit de vote mais pas celui d'éligibilité. A titre d'exemple, lors des élections municipales d'avril 2015 dans le canton de Genève, la participation des étrangers s'est établie à 27,7%, contre 41,5% pour les Suisses, soit un écart de 14 points de pourcentage. | AO

Source des données: StatVD/SCL.

[T1] TAUX DE PARTICIPATION, VAUD

Scrutin	En %		
	Suisses	Etrangers	Total
28 février 2016	62,0	25,6	55,4
13 mars 2011	43,0	23,0	39,3
12 mars 2006	43,7	26,9	40,6

[F1] TAUX DE PARTICIPATION, 28 FÉVRIER 2016, VAUD

